



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 2 février 2026

Présents

Exécutif :	MM. Stéphane Hostettler Éric Grand Yves Lüthi	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mme Laura Mathil	Présidente
Conseillères municipales :	Mmes Dominique Gros, Catalina Kauz, Sophie Letertre, Géraldine Mathieu	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Marc Béné, Yves Liechti, Josue Mendoza Perez, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mmes Audrey Pion Sabine Chenevard MM. Christophe Mage Patrick Bonnefous	Vice-présidente Conseillère municipale Secrétaire Conseiller municipal
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales des Conseillers administratifs
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission bâtiment & développement du 21.1.2026
 - 4.2 Commission sociale, culture & sport du 13.1.2026
 - 4.3 Commission PDCom du 28.1.2026
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition des Conseillers administratifs
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h en souhaitant une bonne reprise à toutes et tous et salue le public présent.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rappelle que le communiqué de presse de 5gmoratoirepourlasuisse.ch du 27.1.2026 concernant la révision de la loi sur les télécommunications (LTC) a été transmis aux élus par e-mail.

3. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Stéphane Hostettler donne lecture des remerciements du Président de la commune de Blatten, M. Matthias Bellwald, suite au don octroyé par Jussy afin de soutenir la reconstruction du village.

M. Stéphane Hostettler présente les dernières statistiques de Trois-Chêne emploi, à savoir 9 consultations concernant 3 Jusserands pendant toute l'année 2025.

Les sculptures en bois des vanneaux huppés installées vers l'arrêt de bus des Meurets ont été restaurées. Leur plumage a repris des couleurs.

Le Conseil administratif recevra prochainement la Conseillère d'État en charge du DIP, Mme Anne Hitpold, en vue de discuter du projet de l'école en continu et de mieux comprendre ce projet-pilote qui nécessitera la collaboration du GIAP, mais aussi des sociétés villageoises. Un retour sera fait lors de la séance du Conseil municipal du mois d'avril.

Mme Catalina Kauz demande si le restaurant scolaire aura une capacité suffisante pour accueillir les élèves.

M. Éric Grand répond que le restaurant scolaire a une capacité de 100 personnes. La question porte plutôt sur qui assurera l'après scolaire (éducateurs ? bénévoles ?).

M. Stéphane Hostettler confirme que l'interrogation est : qu'est-ce que représentera l'après scolaire pour une petite commune comme Jussy ?

M. Éric Grand annonce les dernières autorisations de construire.

- DD/342268/1 : Mise en place d'une barrière métallique sur muret existant, remplacement portillon, route de Jussy 357. *Préavis favorable.*

- DD/342328/1 : Aménagement d'un cheminement piéton sur la RC23 (route de Jussy). *Préavis favorable.*

- DD/338145/1 : Mise en conformité antenne - route de Jussy 376. *Classement par OAC, compléments demandés le 15.5.2025 non fournis par les SIG.*

- DD/342582/1 : Construction d'un couvert avec fermeture ajourée - chemin des Grands-Bois 71. *Préavis favorable.*

- DD/106865/1 : Construction d'un hangar avec box pour chevaux et sellerie - La-Renfile 21. *Autorisation délivrée.*

- DD/342128/1 : Transformation et assainissement énergétique d'une habitation, installation d'une PAC extérieure - route du Château-L'Évêque 8. *Projet à modifier.*

- DD/323403/2 : Rénovation d'un bâtiment d'activité - route des Beillans 43. *Autorisation délivrée.*

M. Éric Grand rappelle que dans le cadre de l'agrandissement du centre horticole, la commune souhaitait le maintien du cordon boisé. Par ailleurs, elle demandait que le terrain de football soit classé en zone sportive afin de limiter les constructions, et non en zone d'équipement public comme le prévoit le projet. Le cordon boisé sera conservé. Le canton ne voulait en revanche pas imposer une modification de zone à un bâtiment de faible hauteur. La commune fera opposition au projet.

Les données figurant sur le tableau « panneaux photovoltaïques salle des fêtes, suivi de la production, consommation et vente d'électricité » ne sont pas suffisamment précises pour déterminer la production desdits panneaux et l'autoconsommation. **M. Éric Grand** reviendra vers la commission Bâtiments & développement avec des chiffres plus précis.

M. Pascal Wegmuller relève que l'installation fonctionne et est rentable, mais il faudrait déterminer dans quelle mesure.

M. Éric Grand présente le certificat « suivi de concept sécurité, selon directive CFST 6508 » en précisant que le personnel communal suit régulièrement des formations sécurité et des cours de perfectionnement. Le concept MSST est en place depuis fort longtemps, à Jussy.

MM. Christophe Mage, Pasquale Bartolo et le capitaine des pompiers ont inspecté l'abri PC. Ils ont transmis leurs conclusions au Conseil administratif qui a commandé un audit sécurité pour le bâtiment de l'école et la salle de gym. **M. Éric Grand** remercie les précités d'avoir alerté le Conseil administratif sur les problématiques qu'ils ont constatées. Ceux-ci préconisaient la fermeture temporaire de cet abri PC. Le responsable qualité incendie (RAQ) et la commission Bâtiments & développement ayant eux aussi suggéré une fermeture temporaire, cette mesure a été prise en attendant le rapport de l'audit effectué le 28.1.2026. **M. Éric Grand** tiendra la commission Bâtiments & développement informée. Il souhaiterait aussi commander un audit pour l'auberge, qui avait été rénovée par la gérante alors que la commission bâtiments de l'époque recommandait une fermeture et une rénovation complète de ce bien. Le projet d'extension de la salle des fêtes et de la mairie impliquera forcément un audit.

M. Pascal Wegmuller annonce que la fondation a demandé un devis pour auditer les locaux commerciaux du Prés-Seigneur.

M. Yves Lüthi évoque la motion déposée par le groupe Vert Libéral de Collonge-Bellerive pour étudier un nouvel itinéraire cyclable entre Vézenaz et Jussy en dehors de la route de Compois. Le tracé serait à 80 % sur Meinier, 10 % sur Jussy et 10 % sur Collonge-Bellerive. Il devrait être rendu carrossable pour être utilisé notamment par des vélos à pneus fins. Cette motion charge le Conseil administratif de Collonge-Bellerive d'étudier la faisabilité de cet itinéraire avec les autorités de Meinier et de Jussy. La commune de Jussy a répondu exclure à ce stade tout projet d'aménagement qui empiéterait sur l'aire agricole ou conduirait à une dénaturaison significative des paysages, vu les infrastructures existantes et les itinéraires déjà disponibles, estimant que les objectifs poursuivis par la motion sont d'ores et déjà atteints.

M. Pascal Wegmuller souligne la dangerosité de la piste cyclable bidirectionnelle sur la route de Compois, qui est mal signalée et mal entretenue.

M. Jean-Marie Beaud rappelle que dans le cadre des travaux en cours sur le PDCom, le tronçon entre le giratoire de Jussy jusqu'au village et le tronçon entre Sionnet et le giratoire de Jussy ont été identifiés comme de potentielles futures pistes cyclables.

M. Yves Lüthi annonce que la commune a mandaté un avocat pour la représenter dans ses futures actions contre le canton afin de trouver des solutions au trafic transfrontalier qui ne cesse d'augmenter. M^e Mathias Zinggeler proposera mi-février une stratégie et un plan d'action.

En 2025, la commune de Jussy s'était associée avec la Ville de Genève, Meinier et Puplinge pour contester, devant le Conseil d'État français, l'utilité publique de l'autoroute. Le Conseil d'État français a décidé le 5 décembre le refus de l'abrogation du décret déclarant d'utilité

publique la liaison autoroutière A412 entre Machilly et Thonon. Le Conseil d'État juge que les communes de Jussy, Meinier et Puplinge disposent d'un intérêt à agir suffisant, eut égard aux effets transfrontaliers du projet litigieux ; leur intervention est, par conséquent, déclarée recevable. Concrètement, les possibilités d'action des communes de Jussy, Meinier et Puplinge sont limitées, mais pas inexistantes. On peut les résumer ainsi : intervenir dans les contentieux ultérieurs liés au projet, activer les instruments de coopération transfrontalière, produire des éléments nouveaux pour l'avenir. Cette action en justice avait été menée par M^e Benjamin Huglo, avocat français, et n'avait coûté que 200 €.

M. Éric Grand souligne que l'intervention des communes a été déclarée recevable, contrairement à celle de la Ville de Genève. M^e Mathias Zinggeler est en train d'étudier l'ensemble des documents.

Mme Géraldine Mathieu demande si l'avocat a été mandaté avec les autres communes.

M. Éric Grand répond que la commune de Jussy a engagé seule cet avocat.

M. Yves Lüthi annonce que l'OCAN a posé la barrière pour la protection des amphibiens le long de la route de Juvigny entre le 11 et le 16 décembre. Celle-ci restera en place jusqu'à fin avril 2026.

Le projet d'itinéraire cyclable sur le chemin des Étolles a été évoqué avec la maire de Machilly pour le tronçon côté français. Du côté suisse, la route déjà asphaltée ne nécessite aucun aménagement, si ce n'est peut-être une signalétique. Par contre, côté français, le travail sera conséquent, car le chemin est carrossable. Un premier chiffre de 175'000 € a été articulé. Le Conseil administratif rencontrera l'OCT, s'agissant d'un projet transfrontalier.

M. Pascal Wegmuller demande quel est le coût de réfection du chemin des Étolles, côté suisse.

Environ Fr. 100'000.-, répond **M. Yves Lüthi**.

Le dispositif cantonal de subvention pour l'électro-mobilité a été mis à jour le 20 octobre dernier afin de mieux répondre aux besoins actuels du parc immobilier genevois. Les subventions sont désormais ciblées sur les entreprises et les propriétaires, en priorité pour la pré-électrification des parkings d'immeubles d'habitation collective et l'installation de bornes de recharge mutualisées (uniquement si elles accompagnent la pré-électrification).

Les bornes mutualisées dans les parkings en ouvrage ou en surface restent également soutenues. Les communes ne participent plus au traitement ni à la validation des demandes, celles-ci étant désormais gérées directement par le canton. Au niveau du budget 2026, la commune prend à sa charge à hauteur de Fr. 1'000.-, soit 10 subventions de Fr. 100.-, pour l'achat d'un vélo électrique. Par ailleurs, la commune a prévu une ligne budgétaire de Fr. 1'000.- (charge) pour les vélos cargo et bornes de recharge, avec une compensation égale aux revenus, la subvention étant remboursée par le canton. Ces deux lignes ne sont donc plus d'actualité. Aucune subvention pour vélo cargo ou borne de recharge ne doit être payée.

Pour terminer, **M. Yves Lüthi** présente le rapport des activités de la police municipale au cours de ces deux derniers mois (présence aux abords de l'école de Jussy ; prévention routière par sensibilisation des automobilistes qui n'avaient pas déblayé la neige sur leurs voitures ; séance avec le Conseil administratif ; véhicule accidenté). La séance publique sécurité avec la police cantonale est fixée au mercredi 11.2.2026.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission bâtiments & développement du 21.1.2026

M. Pascal Wegmuller récapitule les points évoqués lors de la dernière séance de la commission.

– Route de Juvigny 2 : la demande d'autorisation complémentaire a été déposée et le projet avance. En parallèle, une étude feng shui a été mandatée. Les appels d'offres sont

normalement prévus pour la fin du mois. La suite des travaux est envisagée dans le courant du printemps.

– Extensions salle des fêtes et local des pompiers : les études se poursuivent. La commission a validé l'étude complémentaire de parking souterrain pour un coût de Fr. 7'000.-. Ce montant sera imputé sur le crédit d'étude en cours.

– M. Éric Grand a évoqué sous le point 3 l'audit incendie de l'abri PC.

– Bâtiment de la Couronne (PPE) : la citerne se trouve dans le bâtiment de la Couronne, et la chaufferie dans l'immeuble voisin. Selon les recherches effectuées par M. Patrick Bonnefous, que **M. Pascal Wegmuller** remercie vivement, il n'existe aucune servitude. Compte tenu de l'âge de cette chaufferie, mettre à jour ces servitudes serait inutile, d'autant que le propriétaire a déjà annoncé qu'il ne voulait plus de cette installation, lorsque celle-ci lâcherait. La fondation ayant acquis le bâtiment voisin, une réflexion sera initiée soit en vue de créer une connexion avec ce bien, soit sur un projet de CAD pour tous les bâtiments communaux.

– Production des panneaux solaires sur la mairie : **M. Pascal Wegmuller** reviendra ultérieurement vers le conseil avec davantage de données sur l'autoconsommation du bâtiment.

– Règlement du cimetière : le règlement, qui avait été rédigé lors de la législature 2015-2025, avait été retoqué par le canton. Il devra être validé formellement.

– Les dates des deux prochaines séances seront déplacées, M. Éric Grand devant répondre à d'autres obligations.

4.2 Commission sociale, culture & sport du 13.1.2026

Mme Catalina Kautz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Débriefing du Noël communal 2025 : l'événement a été un succès avec des exposants satisfaits et un site autour du temple apprécié. Le stock des châtaignes et les bols pour la soupe étaient insuffisants. Revoir les quantités des sachets pour les enfants, trop justes. Il est envisagé de conserver les mêmes quantités de boissons pour 2026, avec une augmentation possible en 2027 (année des chants des enfants dans le temple, souvent plus de monde).

– Les neuf fenêtres de l'Avent ont également bien fonctionné (sauf une) ; un horaire devrait être fixé pour l'année prochaine. Il est également demandé de contacter les sociétés pour leur participation future ; l'appel sera lancé lors du cartel des sociétés.

– Mérite de Jussy : cette distinction a été attribuée à Mme Betty Schupbach.

– Fête du printemps le 27 mars 2026 : il est confirmé que le bonhomme d'hiver sera fabriqué par le centre horticole. À contacter : l'APEJ pour la tenue du bar à sirop, Julien Hugel pour les gaufres, les dames rurales pour la soupe et les barbes à papa, les Baroudeurs pour des options salées payantes comme pop-corn, hot-dog, saucisses ou autres.

– Balade transfrontalière le 26 avril 2026 : sociétés à contacter afin d'établir un stand de nourriture, café, ainsi qu'une éventuelle animation. Une réunion est agendée à Puplinge le 23 février.

– Divers :

Proposition nouvelle appellation du petit déjeuner des aînés : à l'unanimité, les commissaires ont choisi « Pain, beurre et bonne humeur ».

Promotions scolaires 2026 : la fanfare « Les Pourkoapas », utilisant des instruments en matériaux recyclés, participerait aux promotions. Des ateliers de confection d'instruments seront organisés à l'école de 13h à 16h. La fanfare se produira lors du cortège et pendant l'apéritif. Il y aura le School bus à midi pour les hamburgers, des carrousels, trampoline et

château gonflable, la roulotte de l'Abri le soir. Le propriétaire du petit train sera contacté en vue d'amener les enfants de la P'tite Cabane (si disponible).

1^{er} août 2026 : cadeau de la marche : un bol avec logo de Jussy. M. Alexandre Schild est proposé comme orateur et, comme thème, le cinéma. Le groupe de musique s'étant désisté, voir avec la chorale pour chanter des morceaux typiques et l'hymne national. Des améliorations sont nécessaires au niveau de la sonorisation. Recherche d'une idée de spectacle après la partie officielle.

Sortie des jeunes 8-11 ans le 30 mai 2026 : celle-ci se déroulera au Signal-de-Bougy. Demander à des jeunes de l'Abri et de la jeunesse s'ils seraient d'accord d'accompagner la commission et d'encadrer les 8-11 ans pour l'accrobranche.

Repas des aînés : choix du thème « Moulin rouge » french cancan validé.

Sortie des jeunes 12-17 ans à Europa-Park (22 et 23 août) : le restaurant Silver Lake saloon a d'ores et déjà été réservé pour 19h, afin que le groupe soit placé dans la bonne salle avec spectacle. Choix de deux menus pour les jeunes (les accompagnants feront leur choix sur place).

Clair Vivre : la salle est à disposition gratuitement de la commune trois fois par an. Important de la réserver bien à l'avance, car vite complète.

Sortie des aînés le 3 juin 2026 : visite de la laiterie d'Orsières avec repas et ensuite visite de la fondation Gianadda ou de la distillerie Morand, à choix.

Bénévoles : la commission souhaite lancer un sondage afin d'évaluer l'intérêt des Jusserands potentiellement sous la forme d'un tous-ménages. Il est proposé de renommer cela en « Bourse d'échange de services ». Mme Heidi Gusset sera contactée pour obtenir des informations sur l'offre existante à Genève. Attention à ne pas concurrencer les entreprises locales (paysagistes); les contacter pour discuter de l'impact possible de ce genre de service.

4.4 Commission PDCom du 28.1.2026

M. Jean-Marie Beaud remercie vivement les commissaires qui ont relu et corrigé les 219 pages du PDCom (V2) ; les détails de ces corrections figurent dans le PV y relatif. Les commissaires ont travaillé sur toutes ces corrections (cartes, textes, etc.) de 19h15 à 21h44. Le Conseil administratif et **M. Jean-Marie Beaud** rencontreront jeudi le bureau Tanari pour transmettre les modifications que les mandataires devront apporter à cette V2 du PDCom.

La Présidente clôt ce point en présentant le planning des prochaines commissions. Il serait utile de fixer la première séance de la commission Sécurité.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

6. Décision(s) de l'ACG

Néant.

7. Proposition des Conseillers administratifs

M. Stéphane Hostettler revient sur le projet de faire inscrire la course aux cochons dans le patrimoine culturel immatériel suisse (<https://www.ge.ch/dossier/canton-geneve-au-service-culture/domaines-culturels/patrimoine-culturel-immateriel>). Le Conseil administratif suggère la création d'un comité de pilotage réunissant quelques habitants et élus.

M. Éric Grand précise que les tâches rédactionnelles seront assumées par l'administration.

Mme Catalina Kauz et **M. Stéphane Hostettler** confirment leur intérêt à intégrer le comité de pilotage.

8. Propositions individuelles et questions

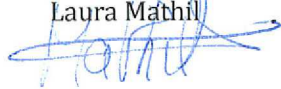
Néant.

9. Divers

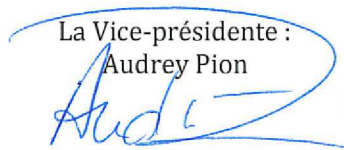
Néant.

Date du prochain Conseil municipal : 9 mars 2026 à 20h.

La Présidente :
Laura Mathil



La Vice-présidente :
Audrey Pion



Le Secrétaire :
Christophe Mage



Séance levée à : 21h01.

Annexe : aucune